



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue
DÉLIBÉRATION DU BUREAU SYNDICAL
Séance du 28 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 28 novembre 2023, s'est réuni à Salin de Giraud le 28 novembre à 09 h 30 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 9 membres sur 16, soit 39 voix sur 67.

Étaient présents Mesdames et Messieurs : AILLET Christelle, CONTRERAS Marie-Christine, BALGUERIE-RAULET Catherine, RAVIOL Pierre, BERNARD Jérôme, ARSAC Bernard

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs : AMSELEM Martine représentée par CLAUDIUS-PETIT Anne, de CAROLIS Patrick représenté par RAVIOL Pierre, GAY Jean-Paul représenté par BERNARD Jérôme, GRAILLON Mandy représentée par BALGUERIE-RAULET Catherine

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs : LESCOT Emmanuel, PERNEY Ludovic, JUGLARET Cyril, ALVAREZ Martial, RAIMONDI René

Assistaient à la séance : FONTFREYDE Christophe, ALONSO Nathalie, AUJOULAT Elodie, IPSILANTI Emilie

DÉLIBÉRATION N°BS-2023-002

Objet : désignation des représentants du Syndicat Mixte de Gestion du Parc naturel régional de Camargue au Comité de programmation LEADER

Le Bureau Syndical,

Vu la loi n°2007-1773 relative au Parc naturel régional de Camargue,
Vu les articles L.333-1 et suivants du Code de l'Environnement définissant les Parcs naturels régionaux et leur champ d'application,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret n°2011-177 du 15 février 2011 portant renouvellement de classement du Parc naturel régional de Camargue et adoption de sa Charte,
Vu le décret n°2018-49 du 29 janvier 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional de Camargue jusqu'au 15 février 2026,
Vu la délibération n°1 du 07 octobre 2022 relative à la modification des statuts,
Vu la délibération n°CS-2023-002 du 27 mars 2023 relative à la désignation des membres du Comité Syndical et l'élection des membres du Bureau,
Vu la délibération n°CS-2023-003 du 07 avril 2023 relative à la modification du règlement intérieur,
Vu la délibération n°CS-2023-064 du 19 septembre 2023 relative à la délégation de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical,

➤ Considérant

- Que le LEADER est un dispositif européen de financement de projets collectifs, structurants et innovants qui contribuent au développement durable du territoire.
- Que le Pôle d'Equilibre Territorial du Pays d'Arles a été retenu pour porter le LEADER 2023-2027,
- Que le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, en sa qualité d'acteur incontournable du territoire, participe à la rédaction de la stratégie LEADER
- Qu'il convient de désigner ses représentant au Comité de programmation LEADER
- Que 2 titulaires et 2 suppléants sont requis
- Que 4 candidatures ont été recueillies

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

➤ Décide

- De désigner les représentants du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue au Comité de programmation LEADER suivants :

Titulaire : **Mme CONTRERAS Marie-Christine**
Suppléant : **M. ARSAC Bernard**

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente,

Anne CLAUDIUS-PETIT

Bureau syndical du 28 novembre 2023

Deliberation n° BS-2023-002
REÇU EN PRÉFECTURE

Page 2 sur 2

le 04/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20231128-BS_2023_002